



# COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 24 AVRIL 2015 AU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Le Collectif CGT des agents des SDIS a rencontré Monsieur MORVAN (Chef de Cabinet du Ministre de l'Intérieur) et Monsieur GARRIGUE-GUYONNAUD (Conseiller sécurité civile du Ministre de l'Intérieur).

## Réforme territoriale :

La CGT a présenté sa vision de la réforme territoriale, en rappelant que l'échelle départementale est la meilleure pour le service public d'incendie et de secours.

Cependant, il manque quelque chose pour limiter certaines dérives locales : les élus préfèrent parfois ce qui fait plaisir même si ça ne marche pas ou que ça n'a pas grand-chose à voir avec l'intérêt du public (achats d'engins, secteurs d'interventions...).

Nos interlocuteurs ont reconnu nos remarques et propositions largement étayées.

L'Ecole Nationale des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) a aussi besoin d'évoluer, le recrutement des officiers ne doit pas se limiter à l'auto-reproduction.

L'ENA et Sciences-po par exemple diversifient les profils parce qu'elles y voient une richesse pour les défis à venir. Ne restons pas sur le côté du chemin !

## Le secours à personne :

Concernant les travaux en cours sur le secours à personne (le SSUAP\* ou le SUAP\*\*) : la CGT est pour élever le niveau de compétence global des agents, mais **sans remettre en cause la composition des équipes de secours. Elle n'accepte pas la baisse des effectifs armant les VSAV, ni l'existence de départs de secours sans vecteur de transport.**

## **Le climat social dans les SDIS :**

Le moral souvent dans les chaussettes, avec dans certains SDIS, pour renforcer le mal-être, des attitudes qui s'apparentent au harcèlement de la part de la hiérarchie envers les agents.

Les autorités doivent s'assurer qu'un temps suffisant lors des changements de direction, lorsqu'un directeur quitte son poste ; l'adjoint ne doit partir dans les semaines qui suivent, il en va de la continuité de service !

**La CGT a réaffirmé sa déception du nouvel arrêté relatif à l'habillement des sapeurs-pompiers, ainsi que la nécessaire appropriation par les préfets de la note du 30 mars 2015 concernant la prévention et les luttes contre les agressions visant les sapeurs-pompiers.**

## **Les reçus-collés des concours 2013 de SPP 1ère classe :**

Certaines modalités d'organisation de concours ou de gestion des listes de lauréats doivent être revues, comme le préconise un rapport de mars 2012 qui traitait de cette problématique dans la fonction publique.

**La CGT a proposé que les engagements pris en matière de postes à pourvoir soient rappelés aux SDIS par les Préfets.**

**Il n'est pas possible de vendre du rêve pour finir par laisser des lauréats pourrir éternellement sur liste d'aptitude.**

De plus, la CGT a fait remarquer que trop peu de chiffres existent pour faire un état actuel des reçus-collés ou un comparatif par rapport aux concours précédents.

Comme l'on dit: « Si on n'a pas de thermomètre, on a peu de risque d'avoir de la fièvre ».

## **La « filière » CTA-CODIS :**

La possible mise en examen d'un agent rappelle à tous l'importance des responsabilités qui sont celles des agents des CTA-CODIS, quel que soit leur statut. Le refus (même s'il n'est pas définitif) de la DGAFP\*\*\* de revaloriser les primes de responsabilité (qui sont à nos yeux insuffisantes) ne va pas rendre ces postes attractifs.

Le groupe de travail doit reprendre à son compte les conditions de travail et le devenir des agents PATS des CTA-CODIS.

## **Réforme des fonctions publiques :**

Dans son projet de réforme des fonctions publiques, Madame la Ministre LEBRANCHU a évoqué le basculement des agents de la catégorie C+ (agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux, sergents, adjudants) dans le grade de technicien.

Ceci validerait les propositions que portait la CGT lors des négociations de la réforme de la filière SPP (avant celle adoptée en 2012). L'adoption des grilles de salaires des adjudants validait déjà cette architecture...

Selon les chiffres de 2013, sur les 39 586 SPP, 57 % sont sous-officiers. Au regard de ce volume, les sapeurs-pompiers seront-ils traités comme les autres filières ?

## **CRO fin de carrière :**

La CGT tient à rappeler l'importance du maintien de la catégorie active pour l'ensemble des SPP et du dispositif CRO afin de garantir une carrière dans cette filière. Le rapport du sénat de 2014 sur la catégorie active préconisait de ne pas affaiblir le dispositif.

Le processus "d'ajustement" du CRO n'en est qu'au projet d'écriture de l'amendement. Restent l'arbitrage interministériel, le passage à la commission d'évaluation des normes, le passage au Conseil d'Etat, et enfin le passage devant la représentation nationale.

Le débouché de cette modification pourrait être encore long et n'offre pas de garanties suffisantes aux agents (peu de demandes et mauvaise volonté des employeurs).

Pour le ministère, la rencontre n'était pas un lieu d'annonces. Les sujets abordés seront étudiés par les services de nos interlocuteurs avec toute l'attention qu'ils méritent.

\*SSUAP: Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes

\*\*SUAP: Secours d'Urgence Aux Personnes

\*\*\*DGAFP: Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique